

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1629

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1629**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Située entre Lyon et Saint Etienne, à proximité de Vienne, la commune de Givors représente un pôle d'équilibre et un point de passage. Sa localisation a donc naturellement généré un nœud de communications historiques mettant en interface plusieurs réseaux (voie ferrée, A 47, RD 86, fleuve) qui crée de véritables coupures dans le territoire.

Le centre-ville de Givors fonctionne comme un noyau qui semble se replier sur lui-même et ne bénéficie que peu de ses potentialités, il tourne le dos au fleuve et à la gare, ne constitue pas encore une polarité structurante. A partir de ces constats, les objectifs pour la commune de Givors sont notamment de :

- reconquérir son centre-ville,
- devenir une "ville porte" de la vallée du Giers, du Pilat et de l'agglomération lyonnaise.

L'aménagement de la place de la Liberté constitue une première réponse aux précédents objectifs. Sa situation stratégique et sa requalification permettront de :

- rétablir la relation entre la commune de Givors et le fleuve,
- intégrer la place dans l'aménagement des berges et la considérer comme un point de diffusion de la requalification urbaine de Givors,
- créer un lieu fédérateur et de détente pour les Givordins.

Les objectifs du projet

Le projet de requalification de la place de la Liberté poursuit les objectifs suivants :

- redonner une place prédominante aux piétons en assurant une qualité des cheminements. Il s'agit d'installer des itinéraires depuis le centre-ville jusqu'au fleuve mais aussi tout le long des quais, pour assurer aux piétons des parcours continus de balade,
- ajuster la place de l'automobile dans l'espace public en reconfigurant et redimensionnant le stationnement et en proposant une réduction de l'espace voué à la circulation automobile. Le projet tient compte du futur aménagement de la piste cyclable ViaRhona (ou Léman/mer) qui traversera la place de la Liberté, le long de la route départementale,
- développer les différents usages de la place (et le cas échéant en créer d'autres) et favoriser en particulier l'animation commerciale de la façade sud-est de la Place,
- mettre en valeur les qualités du patrimoine bâti et végétal de la place.

Le calendrier et le périmètre d'intervention

La réflexion autour de la requalification de la place de la Liberté doit inclure les espaces connexes à la place : les bas quais, l'accroche au parc Normandie Niemen (avec le belvédère), au parc de la maison du Rhône

(avec son parvis), aux rues adjacentes (route départementale, rues Faure et Bazin). L'objectif est de travailler à la conception d'un avant-projet sur tout l'espace haut de la place d'une surface d'environ 8 600 mètres carrés.

Dans ce périmètre d'avant-projet, une première tranche sera réalisée à court terme : il s'agit de la partie sous la route départementale longeant la façade bâtie du sud-ouest de la place, et de la partie au nord-est de la route jusqu'au parapet du quai.

Cette première phase de réalisation d'une surface d'environ 6 000 mètres carrés sera accompagnée d'une tranche conditionnelle comprenant le réaménagement des traversées piétonnes de la route départementale sous réserve d'accord avec le département du Rhône.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette première tranche prévoit un démarrage des travaux pour mi 2012 pour une livraison au premier trimestre 2013. L'aménagement du reste de la place et de la route départementale sur tout son linéaire fera l'objet d'une opération ultérieure sur la base de l'avant-projet.

Les éléments financiers

La Communauté urbaine de Lyon a inscrit la requalification de la place de la Liberté à Givors dans la délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette action a été votée dans le cadre de la politique : réaliser des grands projets structurants.

Les travaux de la première tranche concernent la "place haute" hors RD (6 000 mètres carrés) sont aujourd'hui estimés à un montant de 1 435 000 € TTC. Les montants liés à la requalification et la sécurisation des traversées de la route départementale restent à estimer en fonction des aménagements à prévoir en accord avec le département du Rhône.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur un montant de 220 000 € TTC, réparti comme suit :

- 170 000 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- 50 000 € TTC pour la réalisation d'études techniques (relevés topographiques, diagnostic réseaux et phytosanitaire) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et des études techniques liés à la 1ère tranche de l'aménagement de la place de la Liberté à Givors, pour un montant de 220 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A-2 Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération n° 2166 pour un montant de 220 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2010,
- 60 000 € en 2011,
- 50 000 € en 2012,
- 60 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.